

## Jurisprudence fonction publique hospitaliere

!! a part le tribunal je ne vois pas , que dit la lois contre cette forme d abus  $\ .$  merci a vous

Par ITOU56
bonjour je reviens vers vous , je cherche et je ne trouve pas, une jurisprudence concernant mon cas , abus de droit ou faute grave de mon employeur qui m a suprimé mon salaire sans aucun préavis , qui plus est j etais membre titulaire du chsct depuis plus de 15 ans , infirmier titulaire 37 ans d activités , est ce que je paye mon engagement syndicale ?? une precission non reprise de mon activité aprés un congé de maladie , j ai donné un certificat demandant une reprise sur un poste allégé, j etais a 5 mois de la retraite merci a vous
Bonjour,
Vous devez mettre votre employeur en demeure de vous payer le salaire contre partie de votre travail.
Cordialement
Par ITOU56
mon employeur , centre hospitalier , au mépris de toutes les lois m a supprimé mon salaire sans autre forme de procés